

CQDE.ORG

2020-2021

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

Présenté à l'assemblée générale du CQDE



CENTRE QUÉBÉCOIS DU  
DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Ce *Rapport d'activités 2020-2021* présente les activités réalisées par le Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE) du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021, correspondant à l'année financière du CQDE. Pour les dossiers prioritaires 2021-2022, veuillez-vous référer au plan d'action 2021-2022.

© 2021

Centre québécois du droit de l'environnement

454, avenue Laurier Est

Montréal, Québec, Canada

H2J 1E7

Courriel : [info@cqde.org](mailto:info@cqde.org)

Site internet : [cqde.org](http://cqde.org)

Rapport préparé par l'équipe du CQDE  
Reproduction d'extraits de ce document permis en citant la source.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>PRÉSENTATION DU CQDE</b> .....	<b>3</b>
<b>OBJECTIFS</b> .....	<b>4</b>
<b>ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2020–2021</b> .....	<b>5</b>
LES DOSSIERS ET VICTOIRES PHARES DE 2020-2021 .....	6
RÉFORMES LÉGISLATIVES, RÉFORMES RÉGLEMENTAIRES ET CONSULTATIONS GOUVERNEMENTALES .....	8
INTERVENTIONS JUDICIAIRES DANS L'INTÉRÊT PUBLIC .....	12
RECHERCHES EN DROIT .....	15
FORMATION DE LA RELÈVE EN DROIT DE L'ENVIRONNEMENT .....	15
ACTIVITÉS D'ÉDUCATION ET DE SENSIBILISATION SUR LES DROITS .....	16
ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE EXTERNE .....	18
INTERVENTIONS EN COMMISSIONS PARLEMENTAIRES .....	19
ADHÉSIONS À DES INITIATIVES OU GROUPES ENVIRONNEMENTAUX .....	19
COMMUNICATIONS ET PROMOTION .....	19
FINANCEMENT .....	20
<b>ADMINISTRATION ET GOUVERNANCE</b> .....	<b>21</b>
ÉQUIPES .....	21
CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	22
COMITÉ JURIDIQUE .....	22
MEMBRES ET DONATEURS .....	22
<b>ANNEXE A - LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DU COMITÉ EXÉCUTIF ET DU COMITÉ JURIDIQUE DU CQDE</b> .....	<b>24</b>
MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF EN DATE DU 30 JUIN 2021 .....	24
MEMBRES DU COMITÉ JURIDIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2021 .....	24
<b>ANNEXE B - CONFÉRENCES ET FORMATIONS DONNÉES EN 2020-2021</b> .....	<b>25</b>



## PRÉSENTATION DU CQDE

Le Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE) est un organisme sans but lucratif qui aspire depuis plus de 30 ans à évoluer dans une société où le vivant et l'environnement sont protégés juridiquement pour leur valeur intrinsèque, et où tous collaborent activement pour s'en assurer.

Seul organisme de bienfaisance à offrir une expertise indépendante en matière de droit de l'environnement au Québec, le CQDE facilite l'accès à la justice des citoyen·nes de partout à travers le Québec, et met à leur disposition les outils nécessaires pour devenir actrices et acteurs de changement dans leurs milieux! Avec sa clinique juridique, l'organisme forme également la prochaine génération d'avocates au droit de l'environnement. Avec l'appui d'un impressionnant réseau de juristes chevronnés, plus de 300 membres et 10 000 sympathisant·es partout au Québec, le CQDE contribue concrètement au développement, à la compréhension et au respect du droit de l'environnement afin de mieux protéger la nature et les milieux de vie.

En tant que gardien du droit de l'environnement, le CQDE joue un rôle actif au sein de la société québécoise en intervenant dans les débats environnementaux importants qui animent l'actualité. Il participe aux consultations gouvernementales portant sur diverses réformes législatives provinciales et fédérales afin d'assurer une protection efficiente

de l'environnement. Également, lorsqu'approprié, le CQDE intervient devant les instances judiciaires pour favoriser le développement d'une jurisprudence forte et cohérente dans les domaines liés à l'environnement.

## VALEURS

Le CQDE conçoit l'environnement comme faisant partie du patrimoine commun de l'humanité, et dans la mise en œuvre de la responsabilité de le protéger, le CQDE met de l'avant les valeurs suivantes :

 **INTÉGRITÉ**

 **INDÉPENDANCE**

 **EXPERTISE**

 **INNOVATION**

 **COLLABORATION**

 **ENGAGEMENT SOCIAL**





## OBJECTIFS

1

**PROMOUVOIR LA PROTECTION ET L'AMÉLIORATION DES MILIEUX DE VIE ET DE L'ENVIRONNEMENT, DANS L'INTÉRÊT PUBLIC.**

2

**PERMETTRE ET FACILITER UN PLUS GRAND ACCÈS À LA JUSTICE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET PROMOUVOIR L'AVANCEMENT ET LA DIFFUSION DES CONNAISSANCES À L'ÉGARD DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT.**

3

**CONTRIBUER À L'AVANCEMENT DE L'ÉDUCATION DES ÉTUDIANT·ES ET STAGIAIRES EN DROIT.**

4

**SE PROCURER ET ADMINISTRER, AUX FINS SUSMENTIONNÉES, DES FONDS OU D'AUTRES BIENS PAR VOIE DE SOLlicitation PUBLIQUE OU PAR TOUT AUTRE MOYEN.**





## ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2020-2021

L'équipe du CQDE est demeurée très active au cours de l'année 2020-2021, malgré les adaptations nécessaires dues à la crise sanitaire. L'organisme a su répondre aux demandes des groupes citoyens qui sont de plus en plus nombreux à solliciter les conseils du CQDE pour protéger leurs milieux de vie et inciter leurs municipalités à passer à l'action. Le CQDE a également continué d'agir avec vigilance et détermination pour exiger, tant au niveau provincial que fédéral, le respect du cadre législatif et son développement.

Vous trouverez ci-dessous les dossiers phares menés par l'organisation au cours de la dernière année, ainsi que certaines victoires à souligner. En parallèle, l'organisation a posé des jalons importants vers l'atteinte des objectifs prévus à la planification stratégique 2021-2024 et notamment en ce qui concerne l'accroissement de la capacité organisationnelle du CQDE.

Fort de ces avancées, l'organisme poursuit la consolidation et le développement de son expertise afin de pouvoir demeurer une référence pour le mouvement environnemental québécois à un moment crucial pour le climat et la protection de la biodiversité.



## LES DOSSIERS ET VICTOIRES PHARES DE 2020-2021

Une fois de plus, les interventions et l'expertise du CQDE ont permis des avancées non négligeables dans des dossiers aux enjeux environnementaux majeurs pour le Québec et le Canada. Nous sommes fieres de pouvoir vous présenter trois victoires et trois actions témoignant des résultats concrets de notre travail quotidien :

1. En mai 2021, après 101 mois de retard et suite à un recours intenté par le CQDE et la SNAP Québec, la ministre des Pêches et Océans Canada et le ministre d'Environnement et Changement climatique Canada ont signé l'arrêté ministériel activant l'interdiction de détruire l'habitat essentiel du chevalier cuivré en vertu de la Loi sur les espèces en péril. L'équipe garde un œil vigilant sur les demandes d'autorisation qui pourraient entraîner la destruction d'un élément d'habitat de cette espèce menacée, mais se félicite d'avoir contraint à appliquer la loi et a rappelé que la protection de la biodiversité est un enjeu à ne pas négliger.
2. Au niveau fédéral, c'est une victoire pour le climat à laquelle a pu participer le CQDE. En mars 2021, la Cour suprême du Canada affirme que la tarification carbone fédérale est constitutionnelle et de ce fait, que de mettre un prix minimal sur les émissions de gaz à effet de serre est dans l'intérêt de toutes et tous – reprenant la position défendue par le CQDE et Équiterre devant la Cour quelques mois auparavant.
3. Le CQDE est également heureux d'avoir participé au travail collectif menant au rejet du projet Énergie Saguenay par le gouvernement du Québec. Cette victoire pour le climat et la biodiversité fait suite à une importante mobilisation regroupant différents acteurs du milieu environnemental et de la société civile dans le cadre duquel l'expertise juridique apportée par le CQDE a été considérée comme l'une des plus grandes forces de la mobilisation collective.



Illustration : Yannick Brosseau

Outre les interventions devant les tribunaux et les réformes législatives, le CQDE a mené plusieurs actions de front pour sensibiliser et mobiliser les acteurs de la société civile :

1. Différentes actions éclair ont été proposées à la population pour lui permettre d'exprimer ses inquiétudes et demandes à différents paliers gouvernementaux. Ce mode d'action d'expression citoyenne est complémentaire avec le travail de fond du CQDE et permet à l'organisme de travailler au plus proche des préoccupations citoyennes, en utilisant ces moyens pour amplifier leur voix. À titre d'exemple et sur invitation du CQDE, la population a été nombreuse à exprimer ses inquiétudes au ministre de l'Environnement et du Changement climatique [au sujet du 3e lien](#).
2. La publication d'[un rapport de recherche](#) confirmant la souveraineté de l'Assemblée nationale pour mettre fin aux activités d'hydrocarbures au Québec a rencontré un vif intérêt de la part du grand public, d'organismes environnementaux et de personnalités et partis politiques. Le CQDE continue d'ailleurs de se mobiliser devant les tribunaux sur les questions liées à l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures afin d'assurer une protection efficace de l'environnement.
3. En novembre 2020, le CQDE lance la première banque d'information juridique vulgarisée et gratuite en droit de l'environnement au Québec. Avec [Obiterre](#), nous souhaitons informer, sensibiliser et mobiliser toujours plus de personnes sur les outils juridiques à leur disposition pour participer activement à la protection de l'environnement. Ce lancement a rencontré un fort succès et la plateforme continue de susciter un vif intérêt.

Enfin, le CQDE s'est vu décerner le **Prix Justice Pro Bono**, récompensant 30 ans d'engagement en droit de l'environnement. Une belle occasion de rappeler que ces victoires et résultats concrets sont le fruit d'un travail collectif grâce à notre réseau d'avocates chevronnées qui, chaque jour, mettent sans compter leur expertise et leur temps au service de notre mission!





## RÉFORMES LÉGISLATIVES, RÉFORMES RÉGLEMENTAIRES ET CONSULTATIONS GOUVERNEMENTALES

### PROJETS DE LOI 61 ET 66

Pour atténuer les effets économiques de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le gouvernement du Québec a déposé le 3 juin dernier le projet de loi 61 intitulé *Loi sur la relance de l'économie du Québec et l'atténuation des conséquences de l'état d'urgence sanitaire*. Ce projet de loi posait de graves risques pour la protection de l'environnement et le respect des principes démocratiques de base. Au printemps 2020, toute l'équipe du CQDE s'est mobilisée pour empêcher l'assouplissement des mesures environnementales et mettre en place les bases d'une relance juste, verte et durable. Ce travail s'est illustré par la mobilisation, à l'initiative du CQDE, de plus de 115 acteurs et personnalités issus de différents horizons qui ont réagi conjointement face au projet de loi. L'organisme a également rédigé un mémoire et a été invité à la présenter en commission parlementaire. Les positions de l'organisme ont par la suite été relayées par tous les partis d'opposition.

À la suite de l'abandon du projet de loi, le gouvernement a réitéré à l'automne avec le dépôt d'un projet de loi révisé, à savoir le projet de loi 66 - *Loi concernant l'accélération de*

*certaines projets d'infrastructure*. Le CQDE s'est à nouveau mobilisé : il a été invité à témoigner en commission parlementaire, a produit une analyse détaillée du projet de loi et de l'ensemble des amendements proposés et a joué un rôle de leader dans la concertation des groupes environnementaux principaux et d'acteurs issus de divers horizons.

Le CQDE a ainsi contribué au passage d'amendements visant à limiter la portée des projets pouvant bénéficier de mesures d'accélération et à accroître les informations accessibles au public. Cela étant, le projet de loi - adopté début décembre 2020 - constitue un affaiblissement des exigences environnementales et des modes de participation du public et ouvre la voie à un affaiblissement permanent du régime d'autorisation environnementale.

### PROJET DE LOI 44

À la fin du mois d'octobre 2019, le gouvernement du Québec a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi 44 - *Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification*. Ce projet de loi propose notamment de mettre en place une forme de gouvernance pour les actions en matière de changements climatiques, de réformer le Fonds vert ainsi que d'abolir Transition énergétique Québec.

Le CQDE a joué un rôle clé dans le cadre du projet de loi 44 sur la gouvernance climatique. Le CQDE a incité le gouvernement à saisir cette opportunité pour poser les bases d'une véritable gouvernance climatique, à la fois ambitieuse et cohérente, qui permettrait de guider le Québec dans la lutte aux changements climatiques. Ainsi, le CQDE a présenté un mémoire dans le cadre des consultations particulières, est intervenu en commission parlementaire et a fait bénéficier de son expertise à de nombreux acteurs et organisations désireux de s'impliquer sur ce projet de loi.



Les travaux de la commission parlementaire se penchant sur l'analyse du projet de loi 44 se sont terminés à l'automne 2020. Bien que certaines modifications proposées par le CQDE aient été acceptées par les parlementaires et ont résulté en une amélioration du projet de loi, celui-ci ne met pas en place l'ensemble des éléments essentiels d'une loi climat, faute de volonté politique suffisante. À titre d'exemple, la notion de budget carbone n'a pas été incluse dans le projet de loi. Le CQDE compte profiter de consultations menées par le gouvernement du Québec afin de réitérer certaines demandes faites dans le cadre de l'étude de ce projet de loi.

#### PROJET DE LOI 46

Le CQDE a participé aux travaux parlementaires entourant le projet de loi 46 (*Loi modifiant la loi sur la conservation du patrimoine naturel*). Ce projet de loi proposait une première réforme significative de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*. Le CQDE a coordonné la tenue de plusieurs rencontres entre différents partenaires (SNAP, RNCREQ, Nature Québec, FDS, RMN, etc.) pour faciliter l'échange d'expertise et la coordination. En raison de l'arrêt des travaux à l'Assemblée nationale et des modifications de l'échéancier du gouvernement pour l'étude du projet de loi, les groupes ont convenu de faire des séances de travail sur les enjeux de conservation et sur le projet de loi en fonction de thématiques identifiées.

Ces rencontres de travail ont notamment permis au CQDE de présenter un *mémoire* cohérent avec ses priorités d'action et focaliser sur des enjeux juridiques, tout en faisant écho à des préoccupations et recommandations de partenaires. Le CQDE a été invité en *commission parlementaire* sur le projet de loi 46 le 17 septembre 2020.

#### PROJET DE LOI 75

Le gouvernement du Québec a déposé en novembre 2020 le projet de loi 75 *Loi visant à améliorer l'accessibilité et l'efficacité de la justice*, notamment pour répondre à des conséquences de la pandémie de la COVID-19. Le CQDE, accompagné de certaines cliniques juridiques, a écrit au président de la commission des institutions afin de demander d'être entendu par les parlementaires sur ce projet de loi considérant certains enjeux de celui-ci.

Parmi les modifications proposées par le projet de loi, certains articles proposaient de permettre aux stagiaires des cliniques juridiques universitaires de donner des avis juridiques, actes normalement réservés aux avocats. Or, les cliniques juridiques universitaires ne sont pas les seules à offrir des services juridiques essentiels à la population. Le CQDE a demandé que les cliniques juridiques communautaires soient aussi visées par la modification législative.

Le CQDE a également apporté des commentaires sur l'exercice de la profession d'avocat au sein d'une personne morale sans but lucratif. Le cadre réglementaire actuel oblige les avocates à exercer la profession au sein d'une société par actions ou d'une société en nom collectif à responsabilité limitée. Ainsi, une personne morale sans but lucratif ne peut offrir de services juridiques exclusifs. Le CQDE a proposé de profiter du projet de loi 75 afin de modifier le Code des professions et certains règlements afin de permettre l'exercice de la profession d'avocat au sein de personnes morales ayant des structures autres que celles exclusivement acceptées à l'heure actuelle.





## PROJET DE LOI C-12

Le gouvernement fédéral a déposé en novembre 2020 le [projet de loi C-12](#) *Loi concernant la transparence et la responsabilité du Canada dans le cadre de ses efforts pour atteindre la carboneutralité en 2050*. Ayant pour prétention d'être une loi climat, le projet visait notamment l'instauration d'un organe de consultation sur les changements climatiques et une transparence accrue de l'action gouvernementale dans la lutte aux changements climatiques.

Le CQDE a participé [aux commissions parlementaires](#) et sénatoriales qui se sont tenues en juin 2021. Plusieurs propositions d'amendements ont été faites, notamment afin d'assurer l'expertise et l'indépendance de l'organe consultatif et afin que le projet de loi respecte les obligations internationales du Canada issues de l'Accord de Paris. Bien que la version du projet de loi C-12 était imparfaite, le CQDE, auprès de groupes environnementaux canadiens, a demandé l'adoption du projet de loi C-12 avant la levée des travaux parlementaires puisqu'une rumeur d'élections planait. Le projet de loi a finalement été adopté in extremis avant la fin de la session parlementaire, sans quoi il serait mort au feuillet.

## TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Enfin, le CQDE souhaite identifier d'éventuelles demandes de modifications législatives provinciales qui permettraient ou faciliteraient l'atteinte des objectifs du Plan climat de la Ville de Montréal (sur lequel le CQDE travaillera grâce au soutien de la Fondation Trottier dans le cadre du projet « Une perspective juridique citoyenne pour propulser la transition à Montréal »).

## RÈGLEMENT SUR LA COMPENSATION POUR L'ATTEINTE AUX MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

Le processus de révision du [Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques](#) (RCAMHH) a débuté à la fin du mois de novembre 2020 alors que le ministère de l'Environnement a présenté les orientations et objectifs de la réforme. Le CQDE a participé aux trois présentations, adressées au secteur agricole et forestier, au secteur municipal et au secteur industriel. Le CQDE a envoyé des commentaires sur les orientations préliminaires de la réforme le 23 décembre 2020.

Un projet de règlement modifiant principalement le [Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques](#) a été publié en juillet 2021 et a fait l'objet d'une période de consultation publique de 45 jours qui s'est terminée le 20 août 2021. Le CQDE a déposé [des commentaires](#) lors de cette période de consultation. Ces commentaires portaient notamment sur les risques d'augmenter le nombre d'activités exemptées et le nombre d'activités en déclaration de conformité et qui ne devront donc pas se soumettre à la séquence éviter-minimiser-compenser. Le CQDE a également présenté ses inquiétudes au regard de l'impossibilité actuelle de prendre en compte les impacts cumulatifs des activités. Enfin, le CQDE a déploré le fait que le montant de la compensation dans certaines régions serait établi en deçà du seuil nécessaire pour permettre la restauration des milieux humides et hydriques perdus.





### RÈGLEMENT SUR LES HABITATS FAUNIQUES

Le CQDE a été invité à participer à une rencontre d'information de même qu'à un atelier portant sur une éventuelle modernisation du règlement sur les habitats fauniques. Ces rencontres se sont tenues en avril dernier. Elles ne mèneront pas à une consultation ni à une modification réglementaire spécifique à court terme, malgré les recommandations répétées du CQDE et de nombreux alliés.

### STRATÉGIE NATIONALE D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

En janvier 2021, le gouvernement du Québec a annoncé sa volonté d'adopter une Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Pour ce faire, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a lancé une conversation nationale sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Cette conversation, échelonnée sur plusieurs mois, inclut une période de consultation de la population. Le CQDE participe à cette période de consultation. L'aménagement du territoire et l'urbanisme ont des impacts importants sur la protection de l'environnement. Certains acteurs du milieu environnemental ont même identifié ce chantier comme étant l'un des plus importants pour la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques. Le CQDE a formulé **différentes recommandations** afin que la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires soit empreinte de l'urgence de lutter contre les crises climatiques et de perte de la biodiversité.





## INTERVENTIONS JUDICIAIRES DANS L'INTÉRÊT PUBLIC

### DOSSIER GAZODUQ-GNL

Le CQDE a continué d'offrir de l'information juridique aux partenaires et alliés mobilisés en lien avec ce mégaprojet et de participer aux réflexions stratégiques. Souhaitant faciliter la participation du public aux consultations sur le projet Gazoduq-GNL, le CQDE a également créé une [page Web visuelle](#) consolidant toutes les informations pertinentes pour que le public puisse s'y retrouver dans le cadre des quatre processus d'évaluation parallèles.

Depuis la publication du rapport du BAPE le 24 mars 2021 et [la réaction positive du CQDE](#), le CQDE a participé à une rencontre avec le ministre de l'Environnement, au cours de laquelle il fut notamment question d'accès du public aux questions et réponses échangées entre le MELCC et le promoteur depuis la fin du mandat du BAPE. Le CQDE a ensuite mené la rédaction et l'envoi d'une lettre et d'un communiqué de presse, co-signés par plusieurs organismes environnementaux et citoyens, exigeant que le MELCC publie ces documents au registre des évaluations environnementales. En parallèle, une demande d'accès à l'information pour ces mêmes documents a été soumise par le CQDE au MELCC,

mais la publication de ces documents au registre à la suite de la décision du gouvernement de refuser le projet a rendu cette demande sans objet. Le CQDE a [salué](#) la décision du gouvernement de refuser le projet.

Le 29 juin 2021, [le CQDE a déposé une plainte](#) pour informations fausses ou trompeuses au Bureau de la concurrence contre Gazoduq inc. et sa société mère, reprochant aux entreprises d'avoir diffusé au public des propos s'apparentant à de l'écoblanchiment relativement à la carboneutralité du projet et la réduction d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale.

Le CQDE a également complété un mandat de recherche portant sur la question des garanties financières devant couvrir les coûts de démantèlement et de décontamination des installations d'Énergie Saguenay advenant une fermeture prématurée pour cause de faillite pour la Fondation David Suzuki. Cette recherche a notamment servi au contenu du mémoire présenté au BAPE par la Fondation.



### ACTION ÉCLAIR TROISIÈME LIEN

À la suite de l'annonce par le gouvernement du Québec du projet de tunnel autoroutier Québec- Lévis, communément appelé le 3e lien, le CQDE a mené **une action éclair** pour inciter la population à demander au ministre de l'Environnement et du Changement climatique de tenir une évaluation d'impact du projet. Cette action avait des buts multiples pour le CQDE, notamment de demander de la cohérence au ministre de l'Environnement fédéral alors qu'une évaluation environnementale régionale du fleuve Saint-Laurent est en cours d'évaluation, et démontrer la faiblesse des activités comprises au règlement sur les activités concrètes. Plus de 1150 personnes ont participé à cette action.

### RAINETTE FAUX-GRILLON DE L'OUEST : INTERVENTION DEVANT LA COUR D'APPEL FÉDÉRALE

La **rainette faux-grillon** se retrouvait à nouveau en danger face à l'insistance d'un promoteur privé qui souhaitait faire invalider le décret d'urgence obtenu en juin 2016 grâce aux efforts du CQDE<sup>1</sup>. À la suite de l'une audience tenue le 26 février 2020, grâce notamment à l'expertise des avocats-conseils Me David Robitaille et Me Frédéric Paquin, le CQDE est intervenu pour aider le gouvernement fédéral à démontrer que le décret est indispensable à la protection de la biodiversité au Québec. En effet, le jugement rendu en mai 2020 par la Cour d'appel fédérale a rejeté tous les arguments du promoteur et a confirmé la validité du décret. Le promoteur a par la suite déposé une demande d'autorisation d'appel à la Cour suprême du Canada. Le 10 décembre 2020, la **Cour suprême du Canada annonce** son refus d'entendre l'appel du promoteur. C'est la fin de sept ans de saga judiciaire pour la rainette faux-grillon de l'Ouest.

### TARIFICATION CARBONE : INTERVENTION DEVANT LA COUR SUPRÊME<sup>2</sup>

Il existe actuellement deux types de systèmes de prix carbone en place au Canada, soit une tarification du carbone ou un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE), aussi appelé le marché du carbone. Dès le 1er janvier 2013, le gouvernement du Québec a fait preuve de leadership en annonçant l'entrée en vigueur d'un marché du carbone. Le 1er janvier 2014, le Québec liait ce SPEDE à celui de la Californie. Ce faisant, le Québec devenait la première juridiction avec la Californie à mettre en œuvre ce type de règlement dans le cadre du *Western Climate Initiative (WCI)*. L'Ontario s'est par la suite joint à la WCI, en septembre 2017, avec un SPEDE, permettant ainsi la vente de permis entre le Québec, l'Ontario et la Californie. Le gouvernement de l'Ontario s'est retiré de ce système de tarification en juillet 2018.

Le gouvernement fédéral avait détaillé les modalités et les échéanciers de la mise en œuvre de son système de tarification carbone dès octobre 2016. Les provinces et territoires avaient l'opportunité de mettre en place leur propre système de tarification carbone et ce, jusqu'en septembre 2018, afin d'éviter l'application du système fédéral. La province de l'Ontario, s'étant retirée du marché du carbone avec le Québec et la Californie, se voit maintenant assujettie à la tarification carbone du fédéral, comme prévu dans la loi. Les gouvernements de la Saskatchewan et de l'Ontario ont demandé aux Cours d'appel de leurs provinces respectives de donner un avis sur la constitutionnalité de la tarification carbone par le gouvernement fédéral. Le gouvernement de l'Alberta ensuite fait de même devant la Cour d'appel de cette province.

<sup>1</sup> <https://www.cqde.org/fr/nos-actions/rainette-faux-grillon/>

<sup>2</sup> Reference re Greenhouse Gas Pollution Pricing Act (GGPPA), 2019 ONCA 29.



Le Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE) et Équiterre **sont intervenus conjointement devant la Cour d'appel de l'Ontario** le 17 avril 2019 pour défendre la tarification du carbone par le gouvernement fédéral. Ils étaient représentés par Me David Robitaille, membre du comité juridique du CQDE.

Les organisations ont maintenu que le système de tarification du carbone proposé par le gouvernement fédéral est constitutionnellement valide, et qu'il est dans l'intérêt national et dans l'intérêt du Québec de soutenir cet effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le 28 juin 2019, la Cour d'appel **a donné raison au CQDE** et au gouvernement fédéral en confirmant la constitutionnalité de la tarification fédérale du carbone, comme l'a fait la Cour d'appel de la Saskatchewan en mai 2019.

L'Ontario, la Saskatchewan et l'Alberta ayant contesté ces décisions rendues par les Cours d'appel, le CQDE et Équiterre ont plaidé devant la Cour suprême du Canada à l'audience de septembre 2020.

Le 25 mars 2021, la Cour suprême du Canada **tranche en faveur du système de tarification carbone**.

#### **GASPÉ ÉNERGIES INC.**

L'entreprise Gaspé Énergies inc. poursuit le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles à la suite du refus de ce dernier de délivrer une autorisation pour un forage en Gaspésie, pour des raisons environnementales. Inquiet de la tendance des entreprises pétrolières et gazières qui poursuivent le gouvernement du Québec, le CQDE est **intervenue** devant la Cour du Québec du 1er au 3 mars 2021 pour tenter d'éviter un assouplissement au cadre juridique régissant ces activités. Nous sommes en attente du jugement sur cette première audience. Une deuxième audience aura lieu par la suite, mais la date n'est pas encore fixée.

#### **BOISÉ DES HIRONDELLES**

Un promoteur qui souhaite construire un projet résidentiel de luxe dans un milieu naturel abritant une espèce floristique menacée poursuit le ministre de l'Environnement et la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville. Le 21 août 2020, conjointement avec Nature Québec et la Société pour la nature et les parcs du Canada - Section Québec, le CQDE a soumis au Tribunal administratif du Québec une demande d'intervention dans ce dossier du boisé des Hirondelles. Le dossier du Tribunal a été suspendu en attendant le sort du dossier parallèle devant la Cour supérieure. Il a été décidé de ne pas intervenir dans le dossier de la Cour supérieure, où les questions en litige concernent beaucoup moins les enjeux juridiques faisant l'objet de la demande d'intervention du CQDE devant le Tribunal.

#### **CHEVALIER CUIVRÉ**

Le 7 janvier 2021, conjointement avec la Société pour la nature et les parcs du Canada - Section Québec, **le CQDE a intenté un recours** en Cour fédérale pour forcer la ministre des Pêches et des Océans du Canada à adopter, avec huit ans de retard, l'arrêté visant l'habitat essentiel du chevalier cuivré. Cette espèce aquatique se trouve uniquement au Québec et est menacée notamment par le projet de port à Contrecoeur. **L'arrêté a été pris en mai 2021**. Son entrée en vigueur est une victoire qui fait en sorte qu'il n'est plus nécessaire de continuer le recours judiciaire. Les deux organisations tiennent à remercier Me Frédéric Paquin et Me Anne-Julie Asselin du cabinet Trudel Johnston & Lespérance pour avoir mené ce dossier avec brio.

Nous continuerons à surveiller **ce dossier** puisqu'il est possible que des permis soient délivrés en vertu de l'article 73 de la *Loi sur les espèces en péril* malgré cet arrêté. L'une des conditions pour la délivrance d'un tel permis est que l'activité visée par le permis « ne mettra pas en péril la survie



ou le rétablissement de l'espèce », alors qu'une analyse scientifique indépendante produite en mars 2021 remet en question l'idée que les mesures de compensation envisagées dans le cadre du projet de port puissent mener aux résultats escomptés eu égard à la survie ou le rétablissement de l'espèce.

## RECHERCHES EN DROIT

### RAPPORT SUR LES HYDROCARBURES

Le CQDE a rendu public un **rapport de recherche** sur la possibilité d'adopter une loi mettant fin aux activités liées aux hydrocarbures au Québec, sans indemnité pour les entreprises impactées, et ce, même rétroactivement. Le même jour que la publication du rapport, le Parti Québécois a annoncé le dépôt d'un projet de loi a été annoncé en ce sens par l'un des partis d'opposition. Le rapport du CQDE a reçu plusieurs retours positifs, y compris l'attention de hauts responsables politiques au sein du gouvernement du Québec. En septembre 2021, le gouvernement du Québec a d'ailleurs annoncé réfléchir à la possibilité de mettre fin aux activités liées aux hydrocarbures sur le territoire.

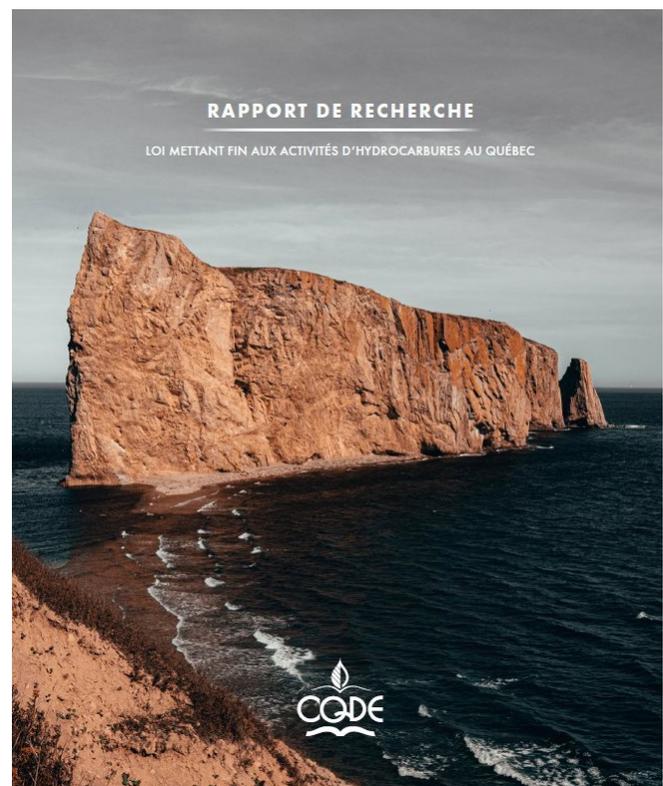
## FORMATION DE LA RELÈVE EN DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Le CQDE accueille des stagiaires des facultés de droit de l'Université de Montréal, de l'Université McGill, de l'Université du Québec à Montréal et de l'Université Sherbrooke au sein de sa clinique juridique. Ces stages crédités consistent en une journée de travail par semaine durant environ 10 semaines par session.

À l'automne 2020, la **Clinique juridique** a accueilli 11 stagiaires. À l'hiver 2021, 8 stagiaires ont continué leur stage au sein de la clinique et un nouveau stagiaire s'est ajouté à l'équipe. Deux stagiaires de l'Université Laval ont également

fait un stage durant la période estivale. Le CQDE n'a cependant pas de partenariat continu avec l'Université Laval et il s'agissait plutôt d'un stage offert dans le cadre du cours Stage axé sur la carrière pour lequel les stagiaires ont sollicité un stage auprès du CQDE.

En raison de la pandémie de la COVID-19, le CQDE a dû adapter ses méthodes de travail, incluant les modalités de stage à la clinique juridique. L'ensemble des activités de la clinique s'est donc déroulé en ligne. Des rencontres quotidiennes ont eu lieu avec les stagiaires et des méthodes favorisant le travail d'équipe ont été mises en place afin de diminuer l'isolement que peut entraîner un stage virtuel. Les retours des stagiaires ont été extrêmement positifs, appréciant particulièrement l'encadrement continu, le sentiment d'appartenance et les effets positifs du stage, autant pour le moral que pour l'expérience académique.





## ACTIVITÉS D'ÉDUCATION ET DE SENSIBILISATION SUR LES DROITS

Le CQDE a participé à de nombreuses conférences sur des sujets variés en lien avec sa mission et s'adressant à différents publics (grand public, scientifiques, académiques, etc.). Pour la liste complète, veuillez vous référer aux annexes.

Notre organisme a répondu à **278 demandes** de citoyen·nes et de groupes environnementaux et autres aux prises avec des problématiques environnementales présentant des aspects juridiques. Le CQDE a également collaboré avec d'autres organisations environnementales afin de préparer des outils de vulgarisation juridique destinés aux citoyen·nes. [Un formulaire](#) a été mis sur pied afin de faciliter et systématiser le traitement des demandes de la « Ligne verte » s'avère utile jusqu'à présent, et continuera d'être testé dans les prochains mois.

À titre indicatif, voici quelques demandes traitées :

- Plusieurs demandes d'informations juridiques ont porté sur des changements de zonage proposés par les municipalités. Les personnes qui ont contacté le CQDE souhaitent notamment savoir de quelle manière elles pouvaient exprimer leur opinion sur les changements proposés et comment ces changements pouvaient être faits de manière à favoriser la protection de l'environnement.
- La protection des boisés a mobilisé de nouveaux groupes citoyens qui ont contacté le CQDE afin d'obtenir de l'information sur les outils légaux et les recours juridiques qui peuvent assurer la préservation totale ou partielle de ces boisés.
- Plusieurs demandes d'informations juridiques ont porté sur l'encadrement des activités par la *Loi sur la qualité de l'environnement*, notamment en raison de l'ajout de déclaration de conformité qui permet à certaines activités d'être réalisées sans obtenir d'autorisation du ministère de l'Environnement. Les activités exemptées de toute obligation, notamment en raison des mesures d'assouplissement du projet de loi 66, ont également soulevé des questionnements auprès de la population.
- Nous avons répondu à de nombreuses demandes d'informations juridiques concernant la protection d'espèces protégées par la loi et les méthodes de signalement, notamment pour la rainette faux-grillon et le chevalier cuirré.



## OBITERRE

Après son dévoilement en avant-première lors de la célébration virtuelle de notre 30<sup>e</sup> anniversaire, **Obiterre** – première banque d'information juridique vulgarisée en droit de l'environnement au Québec – a été publiquement lancé le 24 novembre 2020.

Plateforme évolutive, de nouveaux articles ont été ajoutés depuis le lancement : **pour-suites-bâillons**, **l'encadrement des projets et activités par la LQE**, **la différence entre une loi, un règlement, une politique et une norme**. Deux nouvelles thématiques ont également été mises en ligne : **municipalités** et **agriculture**. L'ajout de ces nouvelles thématiques a permis de bonifier substantiellement le nombre d'articles, passant pratiquement du simple au double. Des articles portant sur le **changement de zonage** ou encore sur **la procédure devant la Commission de protection du territoire agricole** font partie des ajouts disponibles sur Obiterre.



**Comment  
ma municipalité  
peut-elle m'aider  
à protéger  
nos milieux de vie?**

**OBITERRE**

TRANSFORMEZ VOS  
QUESTIONS EN ACTION  
CQDE.ORG



## ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE EXTERNE

Nombreux sont les citoyen·nes et organismes qui font appel au CQDE mais qui requièrent des services qui vont au-delà de l'information juridique ou des recherches juridiques et qui relèvent plutôt de l'exercice de la profession d'avocat, tels que des avis juridiques ou la représentation devant une instance judiciaire. Constatant ce besoin, le CQDE recommande ces personnes à des ressources externes, notamment à l'étude Michel Bélanger Avocats Inc. avec laquelle le CQDE a établi un partenariat, tout en laissant toujours aux personnes le choix de leur avocat. Le CQDE a ainsi la tranquillité d'esprit que ces personnes pourront bénéficier de services juridiques abordables et dispensés par des avocats œuvrant en droit de l'environnement qui partagent les valeurs et la vision du CQDE. C'est ainsi que nous avons vu notamment :

- En partie grâce aux recours en contestation des taxes municipales des organismes de conservation, un **programme de remboursement** de 4 500 000 \$ réparti sur trois (3) ans.
- Un organisme environnemental se faire représenter devant la Commission d'accès à l'information dans le cadre d'une demande d'accès à l'information sur les quantités d'eau prélevées par les embouteilleurs. À la suite de la décision de la Commission, le dossier est rendu en appel devant la Cour du Québec. L'audience devrait se tenir en mars 2022. Est en jeu l'interprétation de l'article 7 de la *Loi sur l'eau*, selon lequel toute personne a accès aux informations sur l'eau, en principe.
- Un groupe de citoyen·nes souhaitant protéger un boisé mature abritant une espèce floristique menacée se faire représenter devant la Cour supérieure pour une demande d'injonction provisoire. Même si le jugement

n'était pas favorable, l'ensemble des démarches a amené la municipalité à changer sa position et elle cherche maintenant des sources de financement pour acquérir le milieu naturel privé afin de le vouer à la conservation.

- Un groupe de citoyen·nes de Saint-François-de-l'île-d'Orléans se faire représenter pour stopper un projet de village prêt-à-camper Huttopia sur la pointe est de l'île. L'audience au fond est fixée aux 20-21 septembre 2021.
- Une communauté autochtone se faire appuyer pour contester la validité de la *Loi sur les mines* du Québec<sup>3</sup>.
- Un organisme de conservation se fait représenter à la suite d'une tentative d'appropriation d'une superficie de terrain par prescription acquisitive.



<sup>3</sup> <https://www.cqde.org/fr/nouvelles/communique-de-presse-une-communaute-autochtone-denonce-la-desuetude-de-la-loi-sur-les-mines-et-poursuit-quebec/>



## INTERVENTIONS EN COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

21 octobre 2020 | Intervention devant la Commission des finances publiques sur le projet de loi 66, Assemblée nationale du Québec

2 décembre 2020 | Intervention devant la Commission des institutions sur le projet de loi 75, Assemblée nationale du Québec

19 mai 2021 | Intervention devant le Comité de l'environnement et du développement durable sur le projet de loi C-12, Chambre des communes

11 juin 2021 | Intervention devant le Comité sénatorial de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles sur le projet de loi C-12, Sénat

## ADHÉSIONS À DES INITIATIVES OU GROUPES ENVIRONNEMENTAUX

Le CQDE a rejoint la Coalition du Pacte mondial pour l'environnement qui a pour but de renforcer le cadre juridique existant vers, notamment, une pleine reconnaissance du droit à un environnement sain et du principe d'équité intergénérationnelle.

Le CQDE fait dorénavant également partie du Réseau Action Climat Canada, dont la mission première est de lutter contre les changements climatiques.

Ces adhésions permettent au CQDE, en accord avec ses objectifs stratégiques, de rejoindre des groupements d'alliés, d'intégrer leurs listes de diffusion et de se positionner davantage dans l'écosystème de défense environnementale canadien et mondial.

## COMMUNICATIONS ET PROMOTION

### SITE INTERNET ET RÉSEAUX SOCIAUX

La banque d'information juridique vulgarisée en droit de l'environnement Obiterre a été lancée le 24 novembre 2020. L'outil rencontre un certain succès dès sa première année puisqu'il comptabilise près de 10 300 visites entre le 24 novembre 2020 et le 30 juin 2021. Pour information, 60 000 ont été générées sur l'ensemble du site web entre le 1er juillet 2020 et le 30 juin 2021. Ces visites sont favorisées par la promotion régulière des différents articles et vidéos des thématiques sur les différents réseaux sociaux de l'organisme (Facebook, Twitter, Instagram et LinkedIn), ainsi que par l'organisation d'un jeu-concours en décembre 2020 sur Facebook, et en mars 2021 sur Instagram.

À titre d'exemple, le lancement sur Facebook a permis d'atteindre plus de 9500 personnes et de générer un grand nombre d'interactions.

Nous envoyons ponctuellement des infolettres à près de 8900 abonnés concernant les dernières actualités du CQDE.

De plus, nous gardons active notre page sur le réseau social Facebook, dont le nombre d'abonnés continue d'augmenter. La page compte maintenant plus de 14 000 personnes qui suivent nos publications et interagissent. Le compte du CQDE sur le réseau social Twitter, toujours plus actif, est suivi par près de 2 500 personnes. Cette année a également été l'occasion de développer notre présence sur les plateformes LinkedIn et Instagram, qui comptent toutes les deux plus de 900 abonnés. Si ce n'est déjà fait, nous vous invitons cher(es) membres à inviter vos ami(e)s à nous suivre sur [Facebook](#), [Twitter](#), [Instagram](#) et [LinkedIn](#) !



## REMISE DE PRIX

En 2021, le CQDE a eu l'honneur de se voir décerner le **prix Justice Pro Bono 2020** pour ses 30 ans d'engagement en droit de l'environnement. Une reconnaissance fort appréciée qui a permis de mettre de l'avant le travail de l'ensemble de notre réseau d'avocat.es chevronné.es. **Une vidéo** a été produite à des fins promotionnelles et a permis d'atteindre plus de 3 000 personnes sur Facebook.

## COUVERTURE DE PRESSE

Le CQDE continue de bénéficier de l'attention médiatique en raison du travail de notre organisme dans plusieurs sphères du droit de l'environnement. Une revue de presse est disponible sur demande.

## FINANCEMENT

Le financement du CQDE est principalement assuré par les dons, les cotisations de ses membres et les subventions octroyées par différentes fondations ou programmes de financement.

Le CQDE sera soutenu dans son fonctionnement, et notamment dans son travail portant sur la réforme du droit et la clinique juridique, par la Fondation Echo jusqu'en 2022. Pour le lancement officiel de la banque d'information juridique vulgarisée Obiterre et la bonification de celle-ci, le CQDE a obtenu le soutien du Fonds d'études notariales de la Chambre des notaires du Québec et a reçu le dernier versement de la Fondation du droit de l'Ontario.

Une coalition de donateurs et donatrices soutenant le travail du CQDE et de ses alliés sur la réforme fédérale a permis au CQDE de poursuivre son implication au sein d'une

coalition d'organismes non gouvernementaux canadiens afin de travailler sur la mise en œuvre de la Loi sur l'évaluation d'impact.

Le CQDE a également obtenu un premier financement de la Fondation Trottier qui s'étalera sur une période de deux ans afin de travailler sur le Plan climat de la Ville de Montréal.

Enfin, le CQDE continue de bénéficier du précieux soutien à la mission de la part du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS), en plus d'avoir enregistré une tout aussi précieuse augmentation des dons individuels.

Par le biais de programmes d'Emplois Été Canada, le CQDE a pu embaucher un chercheur en droit et un assistant aux communications pour la période estivale.

Le CQDE continue diversifier ses sources de revenus et augmenter son financement récurrent de manière à pouvoir accomplir pleinement sa mission.

Veillez vous référer au « Plan d'action 2021-2022 du CQDE » pour des informations concernant les demandes de financement prévues pour l'exercice 2021-2022.

**LE CQDE TIENT À REMERCIER L'ENSEMBLE DE SES BAILLEURS DE FONDS AINSI QUE LES PERSONNES AYANT FAIT DES DONN INDIVIDUELS ET RÉCURRENTS. CES CONTRIBUTIONS SONT ESSENTIELLES À LA POURSUITE DE NOTRE MISSION ET CONTRIBUENT À AMPLIFIER LA PORTÉE DE NOS ACTIONS.**





## ADMINISTRATION ET GOUVERNANCE

### ÉQUIPES

Le CQDE compte aujourd'hui sur **une permanence** de sept personnes : 1 personne responsable de l'administration, 1 personne chargée des communications, 3 avocates (dont un à temps partiel), un stagiaire (stage de formation professionnelle dans le cadre de l'École du Barreau) et une directrice générale.

Le CQDE a par ailleurs pu compter sur le soutien d'un chercheur en droit de l'environnement et d'un assistant communications au cours de la période estivale.

Le CQDE continue par ailleurs de bénéficier de l'implication de nombreux bénévoles, et notamment des membres du conseil d'administration et du comité juridique. À cela s'ajoutent les bénévoles ponctuels, selon les besoins du moment. Le CQDE a organisé en mars 2021 une rencontre virtuelle avec les personnes ayant exprimé un intérêt à faire du bénévolat. **Un formulaire** a également été mis en ligne pour faciliter la réception des demandes de bénévolat et pour constituer une banque de données, nous permettant de solliciter - au besoin - les différentes expertises des bénévoles.

Le CQDE a octroyé un contrat à l'agence de communications québécoise Upperkut pour l'accompagner dans la mise en œuvre d'une stratégie de communication en lien avec les objectifs de la planification stratégique 2021-2024.





## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le CQDE compte sur un conseil d'administration engagé et disponible. À cet effet, le Centre québécois du droit de l'environnement a tenu 9 rencontres du conseil d'administration sur l'année financière 2020-2021, à savoir le 27 juillet 2020, le 22 septembre 2020, le 8 octobre 2020, le 15 décembre 2020, le 12 janvier 2021, le 30 mars 2021, le 8 avril 2021, le 25 mai 2021 et le 14 juin 2021.

## COMITÉ JURIDIQUE

Le CQDE compte par ailleurs sur un comité juridique actif qui regroupe des experts en droit de l'environnement, dont plusieurs siègent sur le conseil d'administration.

## MEMBRES ET DONATEURS

Le nombre d'adhésions au CQDE, au 30 juin 2021, s'établit à 306 membres individuels et organismes actifs répartis à travers le Québec.

En ce qui a trait aux dons, nous remarquons une augmentation de 21% par rapport à l'année financière 2019-2020. Cette augmentation des dons est facilitée par le lancement de notre plateforme numérique, [Yapla](#), en octobre 2020, conçue notamment pour héberger des campagnes de collectes de fonds.

Grâce à cette plateforme Web, nos membres et nos donateurs·trices peuvent également retrouver toutes les informations sur nos événements, accéder aux documents mis à leur disposition, mais aussi suivre la gestion de leurs adhésions ou de leurs dons.

Des efforts sont menés pour inviter les membres et les donateurs·trices à utiliser notre plateforme en ligne.



# ANNEXES



## ANNEXE A - LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DU COMITÉ EXÉCUTIF ET DU COMITÉ JURIDIQUE DU CQDE

### MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 30 JUIN 2021<sup>4</sup>

- Anne-Julie Asselin
- Alain Branchaud
- Cédric Gagnon-Ducharme
- Marine Groulx
- Rhéa Daher
- Elisabeth Patterson
- Étienne Pomerleau-Landry
- Stéphanie Roy
- Prunelle Thibault-Bédard
- Véronique Tousignant
- Hugo Tremblay
- Katie Tucker
- Maxime Simard
- Marie-Ève Maillé

### MEMBRES DU COMITÉ JURIDIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2021

- Anne-Julie Asselin
- Jean Baril
- Michel Bélanger
- Cédric Gagnon-Ducharme
- Jean-François Girard
- Elisabeth Patterson
- Marc-Antoine Racicot
- David Robitaille
- Stéphanie Roy
- Prunelle Thibault-Bédard
- Hugo Tremblay
- Katie Tucker
- Hélène Mayrand
- Sébastien Brodeur-Girard
- Christopher Campbell-Durufié

### MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF EN DATE DU 30 JUIN 2021

- Cédric Gagnon-Ducharme, Président
- Rhéa Daher, Trésorier
- Anne-Julie Asselin, Administratrice
- Marine Groulx, Secrétaire

<sup>4</sup> Pour une note biographique pour chacun des membres du conseil d'administration, voir le site web du CQDE au <https://cqde.org/qui-sommes-nous/notre-equipe/conseil-administration/>

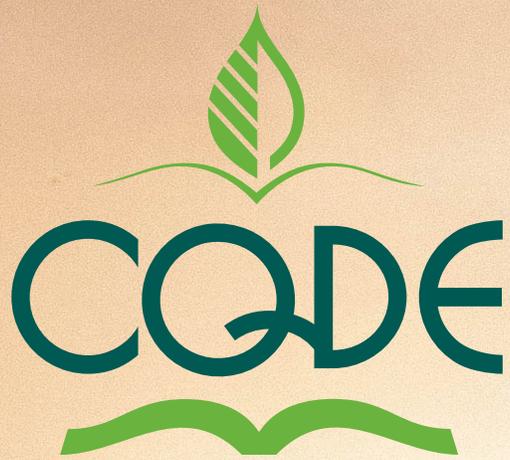


## ANNEXE B - CONFÉRENCES ET FORMATIONS DONNÉES EN 2020-2021

La permanence du CQDE, les membres du conseil d'administration et du comité juridique ont continué d'être actifs dans la dispense de conférences et de formation en 2020-2021, en mode virtuel et incluant une journée complète d'activités dans le cadre du 30e anniversaire du CQDE.

- 10 septembre 2020 : participation de Marc Bishai au panel « GNL/Gazoduc : pourquoi s'opposer et comment participer au BAPE? »
- 10 novembre 2020 : Révision de la jurisprudence en droit de l'environnement de l'année 2019 par Anne-Sophie Doré et Anne-Julie Asselin, organisé par l'Association du Barreau canadien
- 17 novembre 2020 : 30e anniversaire du CQDE - Construire l'avenir avec le droit
- 19 novembre 2020 : Participation à un webinaire « EducPop - le droit de l'environnement » organisé par le Roépam, avec Geneviève Paul
- 5 janvier 2021 : Participation à une téléconférence avec le Fonds Héritage pour l'Environnement et Sustainable Youth Canada, avec Geneviève Paul
- 10 mars 2021 : Conférence « Mondialisation économique, droits humains et crise environnementale: contorsions forcées du droit » - Faculté de droit de l'Université Laval - avec Geneviève Paul
- 10 mars 2021 : Webinaire « Protection des milieux naturels : aux arbres, citoyens! » - Fondation David Suzuki, CRE Montréal et Mouvement Ceinture Verte - avec Marc Bishai
- 12 mars 2021 : Atelier de formation auprès du comité environnement et droits humains, Ligue des droits et libertés donné par Geneviève Paul et Marc Bishai
- 20 mars 2021 : Panel « Écofiscalité : Une solution au service de nos objectifs environnementaux ? », organisé dans le cadre des Rencontres Maîtres chez vous de Forces Jeunesse et animé par Geneviève Paul
- 26 mars 2021 : Conférence "Carbon Pricing on Trial: Unpacking the Supreme Court decision - and what it means for Canada" - Smart Prosperity Institute - avec David Robitaille pour le CQDE
- 21 mai 2021 : Colloque international francophone - Climat et santé - Bloc « Santé et justice climatique au sein de la francophonie » animé par Geneviève Paul avec la participation de Me Anne-Julie Asselin.





CENTRE QUÉBÉCOIS DU  
DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

